

Guide du réemploi et de la réparation



Partager



Chiner



Emprunter



Réparer



Relooker



Donner


Edito

Œuvrer pour le développement durable est un enjeu fondamental. Le Conseil général de l'Aisne s'est donc engagé, depuis juin 2008, dans un plan de prévention des déchets. Ce plan définit de multiples actions à développer afin de réduire notre production de déchets.

Ce guide a été élaboré en concertation avec les acteurs du territoire : les structures locales du réemploi, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aisne, les collectivités compétentes en matière de collecte et/ou traitement des déchets, l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) de Picardie et le Conseil régional de Picardie. Ce guide représente un outil pratique proposant des idées simples et astucieuses. Il est également destiné à vous aider à mettre en pratique le réemploi et la réparation.

Je suis convaincu que ce guide vous sera utile et vous en souhaite bonne lecture.

Le Président du Conseil Général
Sénateur de l'Aisne



Yves DAUDIGNY

Vivant dans une société de consommation, nous sommes tentés de nous débarrasser au plus vite des biens arrivant en fin de vie, même s'ils peuvent encore servir. Le réflexe de jeter systématiquement à la poubelle est à troquer par le réflexe du réemploi et de la réparation afin de prolonger la durée de vie d'un produit. Ainsi, la production d'un déchet est évitée et des objets devenus inutiles pour certains peuvent faire le bonheur d'autres. Ce réflexe contribue aussi à soutenir la création d'activités locales, et généralement à réaliser des économies.

Sommaire

Page 1 : Le réemploi et la réparation, pourquoi ?

Page 2 : Avant d'acheter, soyez malin !

Page 3 : Pour éviter de jeter, soyez futé !

Page 4 : Les structures locales du réemploi

Page 8 : Les professionnels de la réparation

Le réemploi et la réparation, pourquoi ?

Le réemploi et la réparation consistent à prolonger la vie d'un bien en lui offrant une seconde vie et un nouvel usage au lieu de devenir un déchet. Ces pratiques vous permettront de :

- réduire la consommation de ressources naturelles et d'énergie nécessaires à la fabrication et au transport des produits,
- diminuer la production de déchets et limiter les nuisances liées à leur collecte et à leur traitement,
- réaliser des économies,
- soutenir la création d'activités locales contribuant à l'embauche de personnes en difficulté d'insertion et le maintien de métiers artisanaux,
- créer des liens sociaux par l'échange et le partage,
- vous procurer une satisfaction personnelle et être un loisir.

Quelles sont les astuces simples ?

Vous posez vous les bonnes questions ?

Avez-vous besoin d'acheter ce nouvel objet (jouet, livre, taille-haies ...) ?

De jeter celui-là ?

En vous posant les bonnes questions, vous pouvez réduire vos déchets, limiter le gaspillage, faire des économies et vous faire plaisir.

Avant d'acheter, soyez malin !

Certains biens sont destinés à un usage occasionnel. Dans ce cas, des solutions alternatives à l'acte d'achat sont envisageables :

- l'emprunt à un ami ou à un voisin (matériel de puériculture, de bricolage, de jardinage...),
- la location en magasin (outillage, vaisselle, déguisement...),
- l'emprunt dans les bibliothèques et les médiathèques,
- l'achat collectif entre amis ou voisins (matériel de bricolage, de loisirs...).



La seconde main contribue à prolonger la vie d'un objet. Vous pouvez dénicher ces produits d'occasion auprès de personnes de votre entourage et des structures locales du réemploi. Vous pouvez aussi les trouver par le biais des brocantes, des vide-greniers, des dépôts-ventes, des petites annonces et de sites internet spécialisés...

Vous pouvez retrouver les dates des manifestations locales du réemploi (brocantes, bourses aux jouets...) sur les sites : <http://www.evasion-aisne.com/> et <http://www.happy-aisne.com/>.



Quelles sont les astuces simples ?

Pour éviter de jeter, soyez futé !

Ce bien qui vous semble inutilisable peut sûrement encore être réparé, réutilisé, donné ou vendu et éviter ainsi de devenir un déchet.

Un bon réflexe est de vérifier qu'un objet peut être remis en état (appareil électroménager, mobilier, jouet, vêtement...). Vous pouvez ensuite le réparer vous-même ou faire appel à un professionnel.



Avant

Avec un peu de créativité, un objet peut même être détourné de son usage premier en le réutilisant ou en le relookant. Par exemple, des récipients en verre ou en plastique peuvent stocker des produits alimentaires ou du matériel de bricolage, des palettes peuvent servir pour la fabrication d'un composteur et de vieux vêtements peuvent être transformés en patchworks originaux ou en chiffons.



Après

Des biens qui ne vous servent plus peuvent être donnés ou cédés à un membre de votre famille, un ami, une association, une structure locale du réemploi ou par le biais des brocantes, des petites annonces... Vous pouvez aussi déposer vos objets réutilisables dans certaines déchèteries qui ont un partenariat avec des structures locales du réemploi leur permettant de reprendre ces objets.



Conseil :

Eventuellement dans votre commune, des associations donnent des conseils ou des cours sur des gestes de réemploi et de réparation (couture, relooking d'objets...), renseignez-vous auprès de votre mairie.

Les structures locales du réemploi

Les structures locales du réemploi

Des structures de l'économie sociale et solidaire interviennent localement dans le secteur du réemploi. Elles donnent une nouvelle vie à des biens valorisables. Par cette activité, elles contribuent également à offrir un travail à des personnes en difficulté d'insertion professionnelle. Vous pouvez donner à ces structures vos biens et en acquérir d'autres.

Les Ateliers d'Insertion des Restos du Cœur de l'Aisne

Les Ateliers d'Insertion des Restos du Cœur de l'Aisne reprennent des objets réutilisables. Ces objets, remis en état par le personnel, puis mis en vente, retrouvent alors une seconde vie.



Objets repris et à acquérir : outillage, mobilier, vaisselle, bibelots, appareils électriques et électroniques, petite maroquinerie et chaussures, textile, livres, jouets, articles de sport.

Les Ateliers d'Insertion des Restos du Cœur de l'Aisne
Route de Chambry
02000 AULNOIS-SOUS-LAON
Tél : 03 23 22 80 73



Les structures locales du réemploi

La communauté Emmaüs

La communauté Emmaüs collecte des objets pouvant être réemployés. Les compagnons d'Emmaüs assurent ensuite le tri, la remise en état et la vente de ces produits.



Objets repris et à acquérir : outillage, mobilier, vaisselle, bibelots, appareils électriques et électroniques, petite maroquinerie et chaussures, textile, livres, jouets, articles de sport.



Les communautés Emmaüs dans l'Aisne :

3 avenue Général de Gaulle
02190 BERRY-AU-BAC
Tél : 03 23 79 95 88
Site internet : <http://www.emmausreims.fr/>

35 chemin Lehaucourt
02100 SAINT-QUENTIN
Tél : 03 23 51 05 99

Ferme Chivry
02200 ROZIERES-SUR-CRISE
Tél : 03 23 74 87 69

« Les Baraques »
02140 SAINT-GOBERT
Tél : 03 23 98 31 98

Les structures locales du réemploi

Recycl'@isne



Recycl'@isne est un atelier de démantèlement et de reconditionnement de matériel informatique. Cette entreprise d'insertion contribue ainsi à la réinsertion professionnelle de ses travailleurs. Recycl'@isne assure la reprise du matériel informatique obsolète ou amorti, le remet en état de fonctionnement et le revend, sur son site et par le biais de magasins distributeurs, à des prix attractifs.

Objets repris : ordinateurs, écrans, unités centrales, claviers, souris, câbles, imprimantes, télécopieurs, cartouches d'encre, piles, batteries, téléphones, téléphones portables.

Objets à acquérir : écrans, unités centrales, claviers, souris, onduleurs.

Recycl'@isne
150, Avenue de Compiègne - 02200 SOISSONS
Tél : 03 23 59 09 16
Courriel : recyclaisne@gmail.com
Site internet : <http://www.recyclaisne.com>

Magasins distributeurs : SOS Busters à SAINT-QUENTIN, Micro Service à GUISE, Cybergate à HIRSON, Microwin à CHAUNY, E. Progest à LAON, S3 Informatique à CROUY, Planète Computer à VILLERS-COTTERETS, L'Atelier Numérique à VILLERS-COTTERETS, Discount Informatique à CREZANCY.

Geste de don : Vous pouvez également donner des objets en bon état, dont vous souhaitez vous défaire, à des associations caritatives comme la Croix Rouge, le Secours Populaire et le Secours Catholique.



Les professionnels de la réparation

Les professionnels de la réparation

Les professionnels de la réparation assurent la remise en état de nombreux biens (chaussures, meubles, matériel informatique...). Pour connaître ces professionnels, vous pouvez retrouver leurs adresses sur le site internet <http://www.aisneco.com/> ou en consultant l'annuaire téléphonique.

Article à réparer	Référence dans l'annuaire téléphonique
Chaussures et articles en cuir	Cordonnerie
Vêtements	Couture, retouches
Montres, horloges et bijoux	Horlogerie (réparation)
Meubles	Ebéniste d'art, restauration de meubles
Instruments de musique	Instruments de musique et accessoires (réparation, entretien)
Cycles / Motocycles	Vélos, cycles (commerce, réparation) et motos, scooters (commerce, réparation)
Matériel informatique	Informatique (dépannage, maintenance)
Appareils électriques et électroniques (télévision, électroménager...)	Dépannage d'électroménager et dépannage de télévision, vidéo, son

Conseil :

Pour réparer vos biens, vous avez aussi la possibilité d'avoir recours au service après-vente et à la vente de pièces détachées.

Ce guide vous est remis par :



Avec le soutien de :



Et les contributions de Viviane Herbecq, Les Ateliers d'Insertion des Restos du Cœur de l'Aisne, Le Relais, Recycl'@isne et le SIRTOM du Laonnois.

Pour tout renseignement complémentaire :
Conseil général de l'Aisne
Direction de l'Aménagement et du Développement Durable
Rue Paul Doumer 02013 LAON Cedex
Tél : 03 23 24 87 87
preventiondechets@cg02.fr - www.aisne.com - www.geodomia.com